

REGLEMENT 2015

TRAIL DE L'ECOLE BUISSONNIERE

L'école Jean Cazenave à Angresse organise le premier Trail de l'école buissonnière.

ART 1 : Épreuves

Date : le Dimanche 07 juin 2015, à la mairie d'Angresse.

Accueil des participants : à partir de 7h00

Détail des courses :

- Trail de 21km : départ 9h00
- Course nature de 11km : départ 9h30

ART 2 : Participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés, sous réserve pour ces derniers de la présentation d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an à la date de la manifestation. Ce certificat devra être fourni lors du retrait du dossard.

Les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence sportive. Sont acceptées :

- Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running délivrée par la Fédération française d'athlétisme
- la Fédération française de course d'orientation

Art 3 : Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions peuvent se faire par internet sur le site internet, ou le vendredi 29 mai (moyennant majoration). Un bandana sera offert aux 300 premiers inscrits.

La remise des dossards se fera le jour de la course de 7h00 à 8h30.

Chaque numéro de dossard servira de numéro de tombola pour le tirage au sort.

Le dossard devra être épinglé sur la poitrine. La course est interdite aux concurrents sans dossard.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

Pour les concurrents mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire (catégorie cadet nés en 1998-99).

ART 4 : Catégories d'âge

- Course nature de 11 km : ouverte aux catégories cadets (nés en 1998-99), et avant.
- Trail de 21 km : ouverte aux catégories juniors (nés en 1996-97), et avant.

ART 5 : Ravitaillements

- Course nature de 11 km = 1 ravitaillement en course + 1 à l'arrivée
- Trail de 21km = 2 ravitaillements en course + 1 à l'arrivée – Semi autonomie

ART 6 : Organisation

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée pour les 2 courses. Des points de contrôle seront placés sur les parcours.

Une assistance médicale sera assurée par un médecin ainsi que par la Croix Rouge.

L'organisation met à disposition des participants un parking, des wc, et sanitaires.

Chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs (vêtus de gilets à haute visibilité).

ART 7 : Assurance

REGLEMENT 2015

TRAIL DE L'ECOLE BUISSONNIERE

L'organisateur a souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART 8 : Résultats – récompenses – tirage au sort

Pour chaque course, récompenses individuelles aux trois premiers coureurs masculins et féminins, et au premier de chaque catégorie.

Catégories récompensées :

- Cadet (né en 1998 et 1999)
- Junior (né en 1996 et 1997)
- Espoir (né en 1993 à 1994)
- Sénior (né de 1976 à 1992)
- Vétéran 1 (né en 1966 à 1975)
- Vétéran 2 (né en 1956 à 1965)
- Vétéran 3 (né en 1946 à 1955)
- Vétéran 4 (né en 1936 à 1945)
- Vétéran 5 (né en 1935 et avant)

De nombreux lots seront tirés au sort.

ART 9 : Droit à l'image

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

ART 10 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

ART 11 : Handisport

L'épreuve n'est pas apte à accepter les concurrents handisports.

ART 12 : Accompagnateurs

L'organisation fournira les indications nécessaires pour permettre aux accompagnateurs des concurrents d'accéder à certaines portions du parcours. Ils s'engagent à respecter les lieux et l'environnement.

ART 13 : Tarifs

Tarifs 2015	Avant le 28 mai 2015	Le 29 mai 2015
Course Nature 11km	10 €	14 €
Trail 21 km	15,00 €	20€
Initiation Course d'Orienteation	Gratuit	

Nota :

- Un bandana offert aux 300 premiers inscrits
- Une boisson offerte pour tous les inscrits